



DEPARTEMENT DE HAUTE-SAÔNE
Communauté de Communes des Monts de Gy

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de Gy

Plan de zonage

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil communautaire en date du :
La Présidente

		VERTI 4.2 13 Avenue des Saules - 70100 GY Email : verti@ccm-monts-de-gy.fr		Plan de zonage 4.2	
N° d'adoption : 001/2014	Adopté le : 09/07/14	Auteur :	Chargé de l'urbanisme	Échelle :	1 : 20000ème
A :	16/03/2016	Adopté par le :	CCM	Échelle :	1 : 20000ème
B :	13/03/2016	Établi par :	Service Urbanisme	Échelle :	1 : 20000ème
C :	10/03/2016	Adopté par :	CCM	Échelle :	1 : 20000ème

TYPLOGIE DES ZONES

- UA :** zone urbaine centrale correspondant au noyau ancien
- UA1 :** secteur urbain présentant un risque d'inondation
- UA2 :** secteur urbain présentant un risque de ruisellement
- UB :** zone urbaine correspondant à la périphérie immédiate du bâti ancien et aux extensions urbaines
- UB1 :** secteur urbain présentant un risque d'inondation
- UB2 :** secteur urbain présentant un risque de ruisellement
- UL :** zone urbaine destinée aux équipements d'intérêt public et collectif (écoles, de sports, administratifs,...), de sports, de loisirs et de tourisme
- UL1 :** secteur urbain présentant un risque d'inondation
- UL2 :** secteur agricole présentant un risque d'inondation
- UX :** zone urbaine correspondant aux secteurs d'activités économiques (artisanales, commerciales et industrielles) (bureaux, administrations, hôtels, centres de services, etc.)
- UX1 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX2 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX3 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX4 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX5 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX6 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX7 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX8 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX9 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX10 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX11 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX12 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX13 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX14 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX15 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX16 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX17 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX18 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX19 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX20 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX21 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX22 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX23 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX24 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX25 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX26 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX27 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX28 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX29 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX30 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX31 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX32 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX33 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX34 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX35 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX36 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX37 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX38 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX39 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX40 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX41 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX42 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX43 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX44 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX45 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX46 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX47 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX48 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX49 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX50 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX51 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX52 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX53 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX54 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX55 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX56 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX57 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX58 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX59 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX60 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX61 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX62 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX63 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX64 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX65 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX66 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX67 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX68 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX69 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX70 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX71 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX72 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX73 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX74 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX75 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX76 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX77 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX78 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX79 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX80 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX81 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX82 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX83 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX84 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX85 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX86 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX87 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX88 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX89 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX90 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX91 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX92 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX93 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX94 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX95 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX96 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX97 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX98 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX99 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)
- UX100 :** secteur à vocation d'activités économiques, de la loi 02/24 (habitat-économie)

LEGENDE

-  Limite de zone
-  Nom de zone
-  Emplacements réservés
-  ER1
-  Numéro d'opération (voir liste des emplacements réservés)
-  Terrains cultivés à protéger au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
-  Espaces boisés classés à conserver ou à créer au titre des articles L113-1 et L113-2 du code de l'urbanisme
-  Éléments de paysage à protéger au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
-  Éléments du patrimoine à protéger au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
-  Bâtiment reporté à titre indicatif en attente d'une mise à jour du cadastre
-  Bandes de danger liées à la conduite d'éthylène
-  Zones humides
-  Secteurs contribuant aux continuités écologiques et à la TVB (R123-11 du code de l'urbanisme)
-  Servitude de mixité sociale (L151-41 du c. de l'urb.)
-  Cavités souterraines

EMPLACEMENTS RESERVES

Numéro	Bénéficiaire	Destination	Superficie
1	Commune	Emplacement de la voirie (rue du Pré Tevéque)	2 643,94 m²
2	Commune	Création d'un accès à la zone "Aux Ensaingnes"	1 471,71 m²
3	Commune	Emplacement de la voirie (rue du Stais)	696,17 m²
4	Commune	Création d'une voie (prolongement de la rue des Chaillois)	534,29 m²
5	Commune	Emplacement de la voirie (rue des Acacias)	307,55 m²
6	Commune	Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales	2 380,00 m²
7	Commune	Pôle éducatif et centre circulaire pédagogique	5 683,83 m²
8	Commune	Création d'un accès à la zone "Aux Ensaingnes"	818,33 m²

SERVITUDE DE MIXITE SOCIALE

Numéro	Surface (m²)	Désignation	Parcelles concernées
1	37 907,88	"Les Vorpes" - 12 logements à loyer maîtrisé	En partie - 6 - 7 - 94
2	46 714,24	"Aux Ensaingnes" - 15 logements à loyer maîtrisé	Enlignes : 1043 - 369 - 360 - 383 - 1071 - 367 - 368 - 371 - 372 - 373 - 365 - 377 - 357 - 358 - 365 - 366 - 369 - 370 - 374 - 1044 - 376 - 378 - 379 - 380 - 381